

Communiqué de presse

Incendie sur le site de Thévenaz-Leduc SA

Le maintien des activités est conditionné à de nouvelles mesures de sécurité

La situation est revenue à la normale sur le site de la société de récupération Thévenaz-Leduc SA à Ecublens à la suite de l'incendie accidentel qui s'était déclaré le 3 décembre 2014. Les services de l'Etat ont pu constater que l'entreprise a pleinement respecté les délais fixés d'un commun accord pour l'élimination des carcasses et la réduction des stocks de voitures destinées à la destruction. Le maintien des activités est désormais conditionné à l'adoption de mesures de sécurité complémentaires intégrant les demandes des autorités communales.

A la suite de l'important incendie qui s'était déclaré le 3 décembre dernier sur le site de Thévenaz-Leduc SA à Ecublens, et après la visite sur les lieux de la cheffe du Département du territoire et de l'environnement (DTE), le DTE avait imposé plusieurs mesures à la société de récupération, parmi lesquelles la limitation des entrées de véhicules voués au broyage, jusqu'à ce que les carcasses et les stocks excessifs soient éliminés. Une récente visite du site, réunissant la Direction générale de l'environnement (DGE) et les autorités communales d'Ecublens, a permis de constater que l'entreprise avait régularisé la situation dans les délais fixés en commun.

A la suite de ce bilan, le DTE conditionne désormais le maintien des activités de Thévenaz-Leduc SA à l'adoption de mesures de sécurité complémentaires. Le stockage des véhicules destinés au broyage sera notamment strictement limité à la halle dédiée à cet effet. Les volumes de véhicules usagés sur le site seront également transmis hebdomadairement à la DGE afin d'éviter un dépassement des tonnages autorisés. Tout incident lié à la sécurité ou problème technique impactant la production sera par ailleurs communiqué à la DGE.

Ces mesures, que la direction de Thévenaz-Leduc SA s'est engagée à appliquer, constituent un régime transitoire en attendant les résultats d'un audit de sécurité. A la suite du sinistre, et afin de répondre aux attentes des autorités et de la population, l'entreprise va en effet procéder à une analyse de risque globale portant sur tous les processus en cours, notamment sur le site d'Ecublens. Cet audit sera mené par un mandataire externe. Il permettra de formuler des propositions de réduction des risques propres à assurer une exploitation sécurisée et respectueuse de l'environnement. Ses conclusions pourront également conduire à une révision des dispositions de l'autorisation cantonale pour l'élimination des déchets.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 février 2015

Renseignements complémentaires: DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 14; Commune d'Ecublens, Pierre Kaelin, Syndic, 079 473 33 61 ; Thévenaz-Leduc SA, Dario Balmelli, administrateur-délégué, 021 691 15 51.